

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1998)

Heft: 113

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève - Le festival de la Bâtie, qui s'est achevé le 20 septembre dernier, a cette année encore fait recette : 64 000 spectateurs, une fréquentation générale stable mais une assistance aux spectacles à la hausse de près de 25% depuis l'an dernier. Art brut, contes, créations théâtrales régionales, danse contemporaine, musiques pop, rock, électronique ou chanson française : une fête à la carte qui a naturellement trouvé l'adhésion.

Grisons - Le Parc national suisse a connu une baisse du nombre de ses visiteurs en 1997. 17 058 entrées ont été enregistrées, soit 12% de moins que l'année précédente.

Les violents orages qui se sont abattus dans la région de Davos ont provoqué quelque 2 millions de francs de dégâts. Le ruisseau Chummerbach est sorti de son lit à Davos, entraînant 50 000 m³ de gravats qui ont rendu impraticables les voies de communication. La ligne des chemins de fer rhétiques a été coupée sur 200 mètres.

Jura - le premier tronçon de la Transjurane (23,3 km d'autoroute) s'ouvrira à la mi-novembre. Il reliera les deux villes principales du canton, Delémont et Porrentruy, en passant sous la montagne des Rangiers.

Lucerne - En chicane avec les autorités depuis une vingtaine d'années, un paysan de montagne lucernois devra purger une peine de 4 mois de prison. Sans aucune autorisation, il avait corrigé le lit d'un ruisseau pour qu'il traverse sa propriété située sur les flancs abrupts du Pilate.

Saint-Gall - La broderie de Saint-Gall fait un retour en force dans le monde des dessous féminins. Les exportations ont grimpé de 35% au premier semestre 1998 pour se monter à 110 millions de francs. Le secteur sort ainsi d'une période difficile. Les couturiers Alexander Mc Queen, Givenchy, Ungaro et Nina Ricci ont ainsi réactualisé l'utilisation de la dentelle.

Vaud - Le voilier d'entraînement du défi suisse pour la prochaine Coupe de l'America est arrivé à Genève : il mesure 26 mètres de long et sera skippé par Marc Pajot et Pierre Fehlmann.



La galère de Morges, un chantier unique au monde.

bénéficier, en plus de l'assurance-chômage d'un complément qui prévaut par rapport à leur salaire antérieur. Mais c'est surtout le regain de confiance et la garantie d'une activité vis à vis d'un futur employeur qui nous intéresse". 350 personnes de l'arc lémanique ont ainsi pu sur ce chantier naval original trouver un emploi temporaire, reprendre un rythme de travail et se préparer à une réinsertion. Le chantier, situé au lieu-dit La Blancherie, à l'Est de la ville, entre le lac et la route cantonale, avance au rythme des allées et venues des apprentis : "au départ, nous avions des gens qualifiés, qui savaient travailler le bois. Maintenant, nous faisons beaucoup d'ateliers de formation". La charpente est à présent terminée, la coque aux trois-quarts du bordé, le pont en voie de finition. À Morges, on s'attaquera à la fin de l'automne aux superstructures, avec l'objectif d'en avoir terminé pour fin 1999. La galère est en tout cas bien ancrée dans la région : en attendant que le port d'attache soit fixé, les bois choisis pour la construction sont tous du pays - chêne (lamellé-collé) pour la charpente, la quille et les membrures, mélèze pour la coque, pin Douglas (un bois importé du Canada en Suisse au début du siècle) pour le pont et les mâts, sapin pour les rames. Dès sa mise à l'eau, prévue en juin 1999, *La Liberté* effectuera des croisières sur le Lac et abritera des manifestations culturelles, sportives et touristiques, villages d'époque, écomusée... Et pourquoi pas une flotte lémanique fonctionnant à l'huile de coude ? La galère de Morges a fait des vagues

on en est déjà à 1400, hommes et femmes. L'aviron, relativement lourd (95 kg) sera manipulé par trois personnes. Le reste est affaire de synchronisation". Dernière galère à surmonter, le bouclage du financement. Pour arriver à ses fins, l'association *L'avenir-La liberté* a créé le "Club des Mille" : chaque membre de ce club peut devenir symboliquement copropriétaire de la galère après un versement symbolique de 1000 francs. Il reste encore 500 000 francs suisses pour boucler la construction. Et voguera la galère...

Pour toute information : Galère *La Liberté*, 1110 Morges. 00 41 21 803 50 31 ou <http://galere.ch>

D'OUÇA VIENT ?

Le Jeûne fédéral

Depuis 1832, sur proposition du canton d'Argovie, le troisième dimanche de septembre est en Suisse celui du Jeûne fédéral. Un jour de pénitence, d'action de grâces et de prière pour tous les cantons. La loi neuchâteloise interdit l'ouverture des magasins ce jour-là. L'origine du jeûne remonte en Suisse au siècle de la Réforme. Bâle décréta en 1541 des jours de pénitence mensuelle, Berne fixa en 1577 un jour de jeûne hebdomadaire. Pendant la disette de 1571, le mardi était jour de jeûne à Zürich. Au XVII^e siècle, la guerre de Trente ans, la peste et les cataclysmes ont généralisé cette pratique à tous les cantons, même si chaque autorité cantonale décidait de son jour de pénitence.